



La légitimité de la norme en droit du travail

COLLOQUE ORGANISÉ PAR
ALLISON FIORENTINO, MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR,
GWENNAËL FRANCOIS, MAÎTRE DE CONFÉRENCES,
UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vendredi 13 octobre 2017

9 h

Amphithéâtre Trudaine

École de Droit de l'Université Clermont Auvergne

41 bd F. Mitterrand - Clermont-Ferrand



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne



La légitimité de la norme en droit du travail

Vendredi 13 octobre 2017

Amphi Trudaine

Colloque organisé par Allison FIORENTINO
et Gwennaël FRANÇOIS

*Sous la présidence de Sandrine TISSEYRE,
Professeure de droit privé à l'Université Toulouse 1 Capitole*

9h-9h15- Propos introductifs

Allison FIORENTINO

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

Gwennaël FRANÇOIS

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

9h15-9h45- La légitimité de la loi en droit du travail

Pierre-Yves VERKINDT

Professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Sorbonne

9h45-10h15- La légitimité des normes sociales en droit de l'Union européenne

Hélène TISSANDIER

Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Dauphine

10h15-10h45- Débats et pause

10h45-11h15- La jurisprudence sociale en quête de légitimité

Gwennaël FRANÇOIS

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

11h15-11h45 - La légitimité de la norme sociale en droit comparé

Allison FIORENTINO

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

11h45-12h00- Débats

14h00-14h30- La légitimité des organisations syndicales, préalable à la légitimité de l'accord collectif

Franck PETIT

Professeur de droit privé à *Aix Marseille Université*

14h30-15h00- La légitimité des organisations patronales, préalable à la légitimité des accords de branche

Michel MORAND

Avocat associé, Président du cabinet Barthélémy Avocats, Ancien Professeur associé à l'Université Clermont Auvergne

15h00-15h30- Débats et pause

15h30-16h00- La légitimité intrinsèque de l'accord collectif et la règle de l'accord majoritaire

Gilles AUZERO

Professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux

16h00-16h30- La primauté de l'accord d'entreprise en droit du travail : une solution légitime ?

Paul-Henri ANTONMATTEI

Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier

16h30-17h00- Débats